

DURÉE

1,00000 jours (soit 7 heures)

PRIX

220 € par participant Soit 264 € TTC Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine électricité selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet (Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation!

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

DIAG19 - ETAT INSTALLATION INTERIEURE ELECTRIQUE

: Formation continue obligatoires des opérateurs (Elearning 7H)



Ce module de formation est destiné à toute personne physique candidate à la recertification domaine électricité selon les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Pour la certification "sans mention", cette dernière doit démontrer, entre autres, qu'elle possède les connaissances requises sur :

- Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement ;
- Les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels ;
- La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations ;
- Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic : connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic ;
- Les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité.



Mais également qu'elle est :

- Capable de mettre en œuvre une méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité ;
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des vérifications effectuées.



1.Connaissances générales en électricité (1 heure)2.Les risques et dangers de l'électricité (20 minutes)3.Les fondamentaux d'une installation électrique (1 heure 35)4.Dispositif de protection contre les chocs et incendie en logement (1 heure)5.Les essentiels de l'état de l'installation intérieure d'électricité (1 heure 15)6.Méthodologie de contrôle (1 heure)7.Rédaction du rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité (1 heure)



Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI et GLOBAL CERTIFICATION

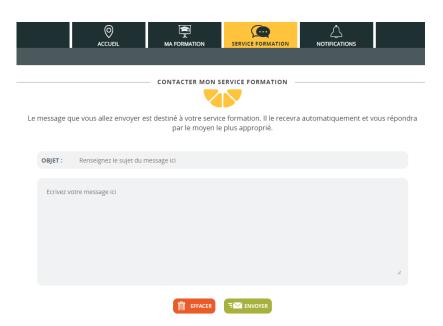




MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



<u>Attention</u>: la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.